

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Association catholique Internationale des
Oeuvres de Protection de la jeune fille.
Congrès de Turin (28, 29, 30 mai 1912)

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1912, tome 14, p. 153-155

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

Association catholique internationale
des Œuvres
de Protection de la jeune fille

Congrès de Turin 28, 29, 30 Mai 1912.

1. Vœu : Syndicats. — Le 6^e Congrès international de l'Association catholique des œuvres de protection de la jeune fille, réuni à Turin, se déclare favorable à la création d'organisations professionnelles féminines catholiques. Il souhaite que les Comités de l'Œuvre fassent entrer dans leurs rangs des représentants de ces groupements, dont ils pourront éventuellement favoriser la constitution et assumer le patronage.

2. Vœu : Etudiantes. — Le Congrès émet le vœu que les Comités nationaux s'occupent de la protection des étudiantes, organisent pour elles des maisons d'accueil, des foyers, des restaurants spéciaux, des cercles du soir et des sociétés fraternelles. L'institution de maisons de hautes études, où les étudiantes sont logées et nourries et reçoivent des cours complémentaires de l'enseignement universitaire, où elles vivent dans une atmosphère familiale, est à recommander.

Le Congrès désire que la question de la protection des étudiantes soit portée au programme des congrès nationaux de l'Association.

3. Vœu : Renseignements et placement. — Le Congrès émet le vœu qu'on cherche, pour le service des renseignements, à partager les villes en quartiers, chargeant des personnes de confiance de fournir les renseignements sur les familles habitant leurs quartiers respectifs.

Il émet le vœu que les renseignements soient demandés par des formulaires tirés de cahiers à souches et munis d'un numéro d'ordre, de façon à ce que la réponse puisse être donnée sans crainte d'indiscrétion.

Il souhaite que les questionnaires envoyés aux familles et aux jeunes filles soient uniformisés comme texte et comme couleurs.

4. Vœu : Missions des gares. — Le Congrès recommande

chaudement aux comités nationaux de faire tous leurs efforts pour recueillir les renseignements concernant les missions des gares, dans la mesure et dans la forme qui seront indiquées par l'Office central d'informations attaché à l'Association. En particulier, il recommande l'uniformisation des méthodes de statistique.

Il charge le comité international d'étudier d'une façon générale, mais spécialement pour le bassin de la Méditerranée, la question de l'affichage dans les paquebots et de présenter cette motion à la Commission exécutive des Conférences internationales des œuvres des gares.

5. **Vœu : Protection des Polonaises.** — Le Congrès souhaite que l'Association s'intéresse à la protection des Polonaises émigrées et que chacune de ses branches nationales collabore activement à tout ce qui se fait dans le pays en faveur des Polonaises.

6. **Vœu : Protection des Italiennes.** — Le Congrès émet le vœu :

a) Que les comités de l'Association forment, partout où il y a des Italiennes, des commissions chargées de s'occuper de ces jeunes filles et composées autant que possible de dames italiennes ou du moins de dames connaissant la langue et l'âme italienne.

b) Que ces commissions s'assurent la collaboration permanente d'un prêtre italien, ou qu'au moins elles appellent de temps en temps un missionnaire pour permettre aux jeunes filles italiennes de remplir leurs devoirs religieux.

c) Qu'elles s'enquièreent du logement des jeunes Italiennes, qu'elles leur trouvent des pensions honnêtes ou créent pour elles des homes spéciaux.

d) Qu'elles leur trouvent un lieu de réunion pour le dimanche et les soirées, avec si possible, bibliothèque, cours de couture, de ménage, de chant, et honnêtes récréations.

e) Qu'elles se procurent les noms des Italiennes et celui de leur lieu natal pour communiquer ces renseignements au Comité national italien.

f) Qu'elles rendent aussi compte au Comité national italien de ce qu'elles font pour les jeunes Italiennes.

g) Que l'Italie s'occupe chez elle de la préparation des émigrantes et aussi que la formation de dames italiennes qui

seraient envoyées comme protectrices et conseillères dans les colonies formées à l'étranger. Qu'elle s'assure le concours d'une correspondante dans tous les endroits où il se trouve des émigrées italiennes.

7. **Vœu : Protection des employés d'hôtels.** — Le Congrès émet le vœu que l'on obtienne des hôteliers qu'ils autorisent chez eux l'apposition d'une affiche mentionnant les heures des offices religieux et éventuellement des réunions de patronage.

Vœu : Bulletin. — Le Congrès décide l'élévation du prix d'abonnement au *Bulletin* de l'Association. Il laisse à la Direction du *Bulletin* le soin de fixer ce prix entre 4 et 5 fr. à partir de l'année 1913.

Le Congrès invite les Comités nationaux à fournir annuellement un certain nombre d'annonces au *Bulletin*.

Il les invite à fournir le plus souvent possible des clichés pour les pages nationales du *Bulletin*.

9. **Vœu : Formation d'un personnel dirigeant.** — Le Congrès forme le vœu que la création d'un institut de formation pour le personnel de nos œuvres protectrices avec stage pour l'initiation pratique, soit mise à l'étude.

Il souhaite que les cours et conférences pour l'éducation des correspondantes se généralisent.